



COLLÈGE des  
PRODUCTEURS

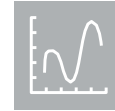


# Observatoire des filières agricoles

# INFOS CLÉS

Éléments essentiels des préoccupations des producteurs et des acteurs agroalimentaires

Aout 2022 - juin 2023



## UNE SYNTHÈSE POUR MIEUX CONNECTER LES FILIÈRES ET LES ACTEURS

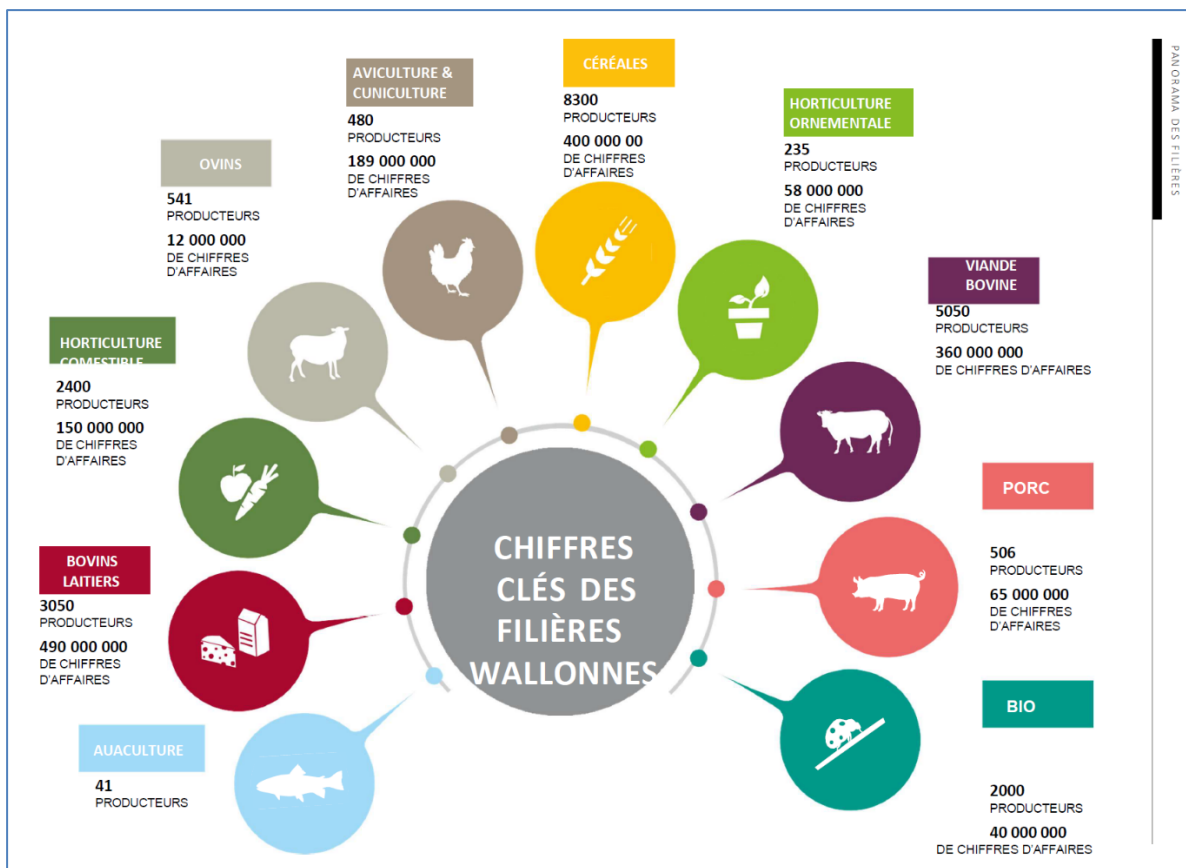
L'observatoire des filières agricoles de Wallonie est un outil mis en place par le Collège des Producteurs avec le soutien de la Wallonie dans le but d'éditer mensuellement un point de situation des différentes filières en regard de leurs enjeux spécifiques. Cet outil est élaboré à destination des professionnels des filières afin de leur permettre de partager des informations clefs influençant leurs relations commerciales et partenariales ou leur permettant d'anticiper diverses situations non initialement planifiées.

La démarche est basée sur un croisement d'informations factuelles et de perceptions des acteurs. Il s'agit d'un travail non exhaustif faisant ressortir les éléments essentiels des préoccupations et perceptions des acteurs ainsi que des contributions issues de documents élaborés par d'autres acteurs. L'outil n'a donc pas vocation à établir des statistiques mais plutôt à relater les tendances qui pourront aider la décision des acteurs privés et publics dans la gestion de leurs activités. Depuis 2022, le Collège des Producteurs s'est associé à Biowallonie et à Diversiferm dans cet exercice afin de renforcer l'analyse et le collecte d'informations spécifique au bio ainsi qu'à la transformation et la commercialisation en circuit-court.

Le présent document constitue un synthèse annuelle des éléments clefs d'une année d'observation des filières agricoles de Wallonie, sur la période de août 2022 à juillet 2023.

## DES FILIÈRES AGRICOLES DIVERSIFIÉES

Face aux enjeux de résilience de la « ferme wallonne » dans le contexte socio-économique actuel et compte tenu de l'intérêt de diversifier et combiner différentes activités pour y contribuer, le présent document permet une vision consolidée des enjeux, visions et actions des différentes filières, ce qui facilite l'identification des priorités intra et inter-filières. En 2023, les filières agricoles de Wallonie sont caractérisées par le panorama suivant :



## DES ENJEUX COLLECTIFS

La période de août 2022 à juillet 2023 a été caractérisées par différents enjeux qui ont touchés l'ensemble des filières.

### Explosion des coûts de production

Les conséquences de la guerre en Ukraine sont lourdes pour les agriculteurs et les entreprises, avec des coûts de production ayant explosé (énergie, matières premières, aliments composés pour les animaux, ...). Il faudra attendre janvier 2023 pour voir s'amorcer une baisse du prix des céréales et février pour les prix des aliments composés en porcs et volailles, plus marquée à partir d'avril/mai. A partir du mois d'avril, le prix de l'énergie commence à baisser. En janvier 2023, une aide exceptionnelle Ukraine est débloquée par le Gouvernement wallon pour l'équivalent de 175 millions d'euros. Les secteurs porcins, ovins/caprins et volailles sont éligibles, selon conditions dont celles de l'agriculture biologique, la qualité différenciée, le régime des produits de qualité, le respect des règles de conditionnalité et de verdissement.

Des inquiétudes continuent à peser sur le commerce mondial du blé avec les pressions de la Russie de ne pas prolonger les accords pour l'exportation de blé à partir de la mer Noire. Toutefois, en mai, de grands volumes arrivent sur le marché UE à partir de l'Ukraine avec une baisse des prix inquiétants les agriculteurs.

### Inflation record des produits alimentaires

En août 2022, l'inflation est toujours en croissance par rapport aux mois précédents : pour les produits alimentaires, elle s'élève à 9,71% et pour l'inflation totale, à 9,94%, niveau le plus élevé depuis mars 1976. En décembre, l'inflation progresse toujours pour les produits alimentaires (14,53%) qui est la plus haute, mais diminue pour l'inflation totale (10,63%). En janvier 2023, l'inflation continue à grimper pour les produits alimentaires (15,59%) mais l'inflation totale poursuit sa baisse (8,05%). C'est en avril que pour la première fois, une baisse de l'inflation des produits alimentaires (16,64%) est remarquée, mais toujours très haute. Elle est supérieure aux pays voisins (moyenne établie à 15,6%). Le pic serait cependant atteint pour le pain, la farine et les produits laitiers. Les produits alimentaires les plus impactés (chiffres pour le premier trimestre 2023) : pain et céréales (+21,4%), lait, fromage et œufs (+30,2%), huiles et graisses (32,2%) et légumes (23,3%) ; pour le premier trimestre 2023, l'inflation totale est à la baisse (5,6%), liée à la forte diminution de l'énergie (-11,2%). En mai, l'inflation des produits alimentaires est de 15,51% et l'inflation totale s'élève à 5,2%. L'alimentation contribue le plus à l'inflation globale.

### Sécheresse exceptionnelle

Pire sécheresse déclarée en septembre 2022 au niveau UE depuis une centaine d'années, avec des prix des fourrages à la hausse et des conséquences sur les secteurs de l'aquaculture, des fruits et la qualité des carcasses en ovin viande. La sécheresse a également impacté les cultures de printemps et la production maraîchère.

### Points d'inquiétudes et d'incompréhension sur des réformes en discussion

Durant la période, différents sujets reviennent régulièrement sur la table des inquiétudes des acteurs des filières. Parmi ceux-ci, il faut noter :

- Le projet de réforme fiscal et ses influences potentielles sur l'économie des filières (notamment la question des 9% de TVA pour la viande, les poissons, les produits laitiers, les œufs et la farine)
- La révision de la directive sur les émissions industrielles (IED) avec des conséquences pour les éleveurs : intégration des bovins à partir de 35 UGB, fixation des seuils en porcs à 350 UGB (=700 truies et 1167 porcs à l'engrais > 20 kg) et 280 UGB en volailles (=40 000 poulets et 20 000 pondeuses).
- Incompréhension par les opérateurs des filières agroalimentaires sur l'encouragement des autorités à diminuer le prix de vente des produits alimentaires (perception d'un décalage entre les réalités économiques et la prise de position médiatiques des autorités).
- Préparation d'une nouvelle législation européenne sur le bien-être animal : 4 propositions législatives planifiées fin 2023, dont un règlement sur les normes en élevage et des actes délégués/d'exécution par espèce + transport et abattage.



Dès le **5 octobre 2022**, une inquiétude pèse sur la **grippe aviaire** avec des mesures de prévention instaurées sur l'ensemble du territoire belge, dont le confinement des volailles. La levée des mesures s'est opérée encore plus tard que l'année dernière, à savoir au 10 juin 2023. La durée du confinement a duré plus de 8 mois, soit la période la plus longue depuis les mesures instaurées pour prévenir la grippe aviaire en Belgique. La stratégie de vaccination est à l'étude en Belgique, suite à l'accord sur le principe de la vaccination par la Commission Européenne.

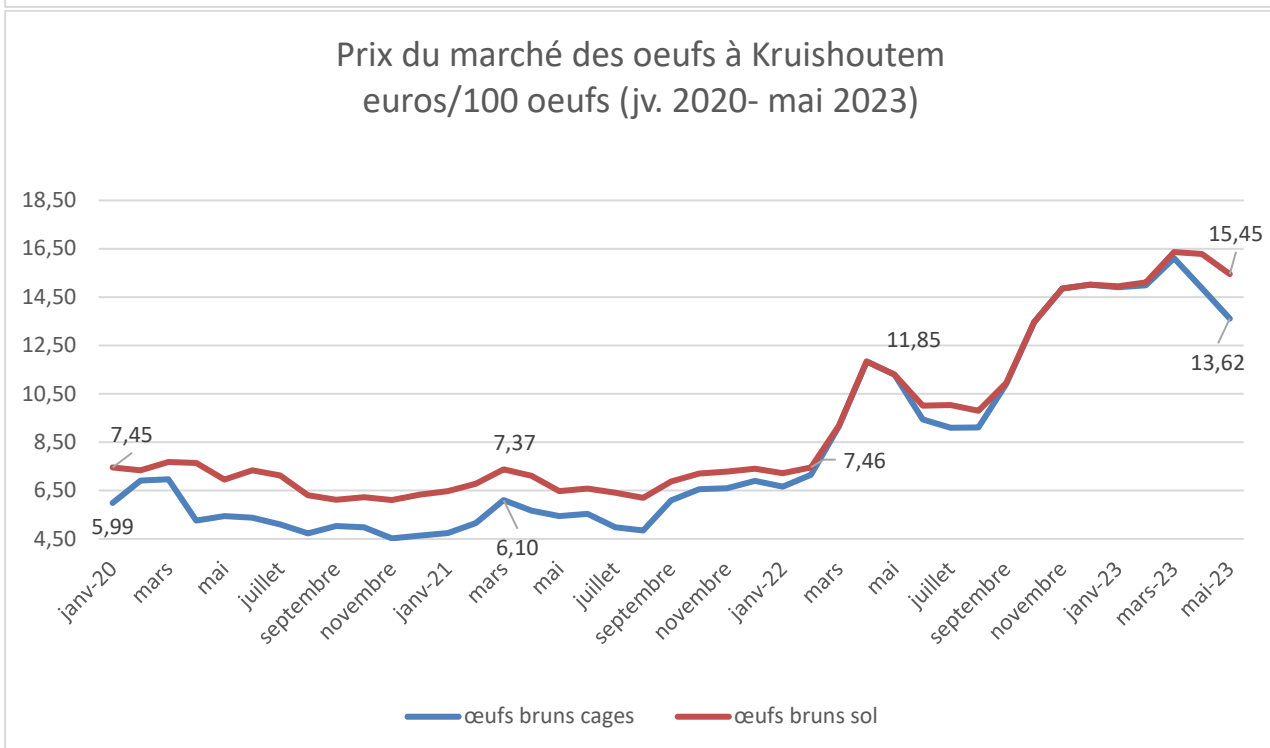
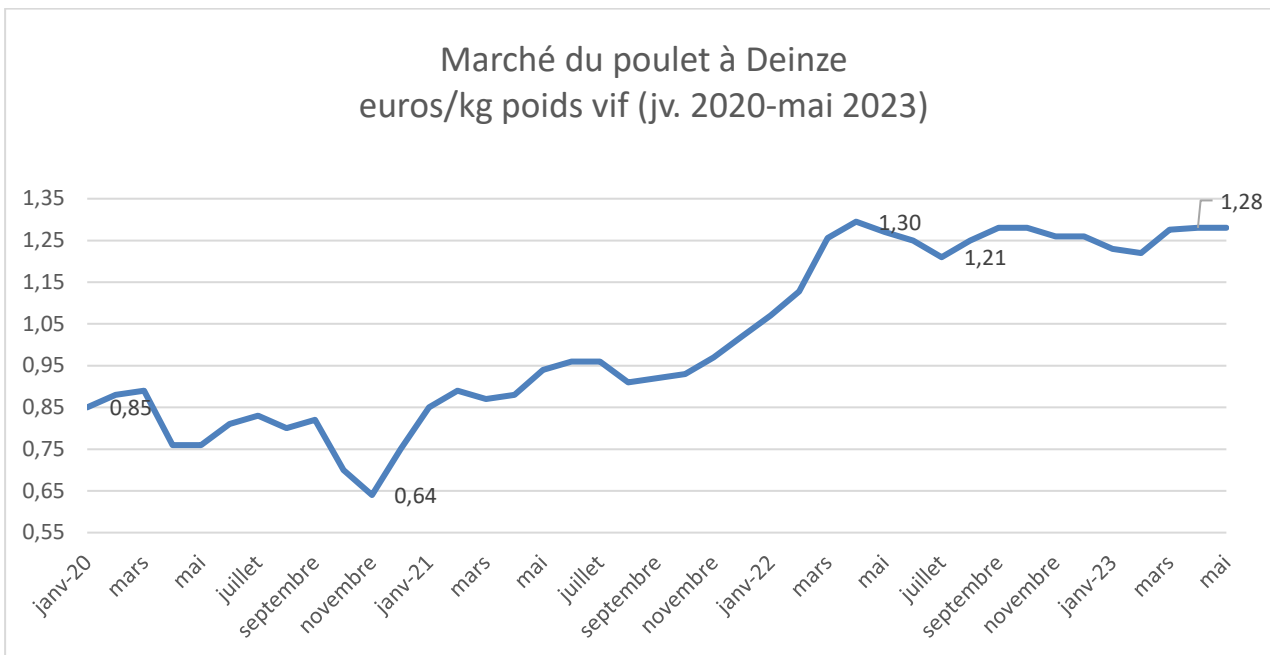
Au niveau du **poulet standard**, la demande en poulets est bien présente, compte tenu de la diminution du cheptel à l'échelle européenne, et même mondiale (grippe aviaire). Une progression des prix sera enregistrée à partir du mois de septembre (moy. de 0,92 euros/kg PV) qui trouvera son pic en avril (moy. de 1,3 euros/kg PV). L'augmentation du prix des aliments composés et les coûts énergétiques ont pu être compensés par la valorisation continue des prix du marché, comme en **œufs conventionnels**. Pour ceux-ci, la demande a été très soutenue, également en raison de la pénurie d'œufs/grippe aviaire (UE et monde), avec des prix du marché inégalés : moy. de 6,87 euros/100 œufs en septembre 2022 pour atteindre un pic en mars 2023 (moy. de 16,36 euros/100 œufs). Le prix moyen en semaine 7 a été 74% plus élevé que l'an dernier au sein de l'UE. Par contre, pour les **poulets** et les **œufs Bio**, la situation a été très tendue et reste encore préoccupante en poulet, dont la demande a baissé d'au moins 20%. Les **poulets sous cahiers des charges de qualité** ont connu aussi en début de période une baisse de la demande, qui a pu atteindre 30%. Pour les œufs Bio, la problématique s'est située au niveau d'un prix des aliments ayant atteint des sommets et du prix de l'œuf qui n'a pas été suffisamment valorisé par les marchands d'œufs et la gms. Les secteurs des volailles Bio et sous cahiers des charges ont bénéficié de l'**aide Ukraine** mise en place par la Commission Européenne et cofinancée par la Wallonie.

C'est au mois de **février 2023** qu'on note une reprise (légère) des ventes en **œufs et poulets Bio** avec des prix des aliments sur une tendance baissière. En **avril**, une baisse des prix des aliments composés, en conventionnel et Bio, est remarquée. En **œufs Bio**, si la demande est aujourd'hui redevenue soutenue, l'équilibre financier des éleveurs n'est pas encore retrouvé et les exercices comptables mettent en évidence une année en négatif. En **poulets Bio**, de nombreux chamboulements sont en cours et déstabilisent l'équilibre des filières. Des enjeux forts sont aussi notés concernant la **révision de la législation européenne concernant les normes de commercialisation des volailles de chair et des œufs** et la future législation européenne relative au **bien-être animal**.

En **production cunicole**, l'arrêt annoncé de la production du plus grand éleveur installé en Wallonie est annoncé, suite aux mesures prises en Flandre concernant l'azote.

En **production de foie gras**, les conclusions de la Commission Environnement du Parlement wallon, suite à la pétition déposée pour une interdiction de la production de foie gras, ont fait l'objet d'une attention particulière des acteurs en regard de l'objectivisation des remarques remises par les 3 associations de protection animale depositaires de la pétition.

L'évolution des prix des marchés sur la période est caractérisée par les éléments suivants :





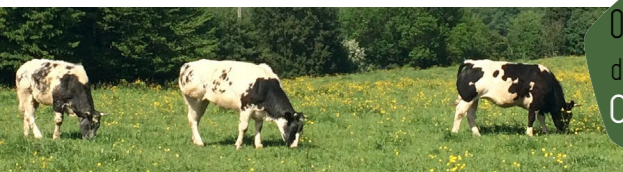
Une **baisse de la consommation** a été observée **entre le 1<sup>er</sup> semestre 2021 et le 1<sup>er</sup> semestre 2022**. Elle a été confirmée par l'étude GfK sur les chiffres de consommation 2022 montrant un recul des parts de marché du Bio (-0,2 points en valeur/de 3,5% à 3,3%) et -0,1 point en volume (de 2,4% à 2,3%), avec de plus grandes difficultés pour les enseignes spécialisées. Le Bio a toutefois gagné un tout petit peu de ménages acheteurs.

La consommation Bio en baisse a été également analysée par BioWallonie et Consom'Action, avec 82% des magasins qui ont vu leur chiffre d'affaire diminuer entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Le problème du manque de différentiel de prix de reprise au producteur entre les produits Bio et le non Bio est pointé, tel qu'en céréales, lait et oignons. De manière générale, les prix aux producteurs ont moins augmenté en 2022 en Bio qu'un conventionnel, pénalisant les producteurs Bio. Toutefois, on notera qu'il y eu davantage de conversions Bio que de déconversions en 2022, même s'il s'agit de l'évolution la plus faible depuis 2005.

**Fin d'été 2022**, la sécheresse a démontré ses effets sur les **légumes plein champs**. Le coût des aliments pour **volailles** et **porcs** est toujours très élevé et continuera à monter ensuite. Une autre préoccupation concerne l'augmentation du coût de l'énergie qui impacte plus particulièrement encore les producteurs de **fruits et légumes** qui stockent leurs produits en frigo. D'autres coûts de production sont aussi en hausse : transport, semences, aliments pour l'aquaculture, emballages et engrais organiques. **En fin d'année**, une sur-offre de certains produits d'arrière-saison est renseignée (choux-fleurs, brocolis, panais, laitues). La demande en poulets de chair continue à baisser et des fermetures de poulaillers sont citées. En **œuf bio**, les éleveurs rencontrent des difficultés pour répercuter l'augmentation des coûts de production sur le prix de vente de leurs œufs. En **février**, on remarque toutefois une reprise des ventes en poulets et œufs Bio et une tendance baissière des prix des aliments qui s'amorce et continuera cette descente de manière plus significative encore dans les mois qui suivent.

**Début d'année 2023**, la demande en produits Bio n'est pas encore remontée ou commence un redressement pour certains produits. Il faudra attendre le mois d'**avril** pour regagner une activité commerciale plutôt bonne malgré un prix des **céréales**, des **oléoprotéagineux** et **lait** qui continue à baisser. Des magasins Bio et artisans ont arrêté leur activité. On observe une saturation de nombreux marchés Bio, dont celui des **grandes cultures** et **légumes plein champ**. La situation est très problématique pour les secteurs du **poulet**, des **œufs** et du **porc** où de nombreux arrêts ou déconversions sont évoqués par les acteurs. En porcs, on explique cette situation par la diminution de la demande, l'importation par la gms et des prix trop bas aux producteurs. Un appel des acteurs est lancé pour orienter le soutien régional vers des actions visant à augmenter la demande (promotion, développement de filières). Des observations d'acteurs ont permis de mettre en lumière que seuls, 34% des produits analysés étaient d'origine belge en gms, contre 75% en magasins spécialisés. En **mai**, des difficultés de commercialisation dans le secteur de la **pomme de terre**, des **grandes cultures** et **légumes en circuits plus longs** sont remontées, comme une surproduction en **lait**, **poulet** et **pommes de terre**, avec des prix en baisse en **pommes de terre**, **céréales**, **protéagineux** et **lait**. En **avril**, le prix du **lait Bio** s'est élevé à 54,1 euros/100 litres, soit -2,6 euros/100 litres par rapport au mois de mars 2023. Il reste cependant supérieur au prix du lait du mois d'avril 2022 (50,4 euros/100 litres). En **juin**, les difficultés récurrentes avec les corvidés en grandes cultures Bio (**maïs** et **tournesol**) sont soulignées avec des actions menées par les agriculteurs sur des possibilités de dédommagements. Quant au secteur des **poulets de chair Bio**, de grands bouleversements sont en cours.





En **2022**, le prix du lait était très bon (**57 euros/litre** en juillet 2022), permettant de couvrir les coûts de production. L'été ayant connu des vagues de sécheresse et de chaleur répétitives, la production a diminué par vache. La disponibilité en lait est donc restée un point d'attention, d'autant plus que l'UE constitue le bassin laitier le plus touché par cette baisse de la production.

Les **entreprises laitières** ont également été mises **sous tension**, notamment des PME produisant directement pour le consommateur belge, suite à la hausse de tous les coûts et à la difficulté d'obtenir une hausse de prix par la gms, proportionnelle à la hausse des coûts. Fin d'année 2022, beaucoup de PME ont informé que si la situation de crise perdurait, leur avenir était incertain.

En **novembre 2022**, les **livraisons de lait** par les producteurs wallons ont **fortement augmenté** (+10,4% par rapport à novembre 2021), mais sur les 11 premiers mois de l'année, une baisse de 0,6% par rapport à la même période 2021 est enregistrée. En définitive, la collecte annuelle wallonne n'a été finalement inférieure que de 0,15% à celle de 2021, suite à la reprise importante de la production lors du dernier trimestre. En **2023**, la **collecte de lait wallonne** a continué à **augmenter** (+3,2% en mars 2023./ mars 2022).

**Fin d'année 2022 et début d'année 2023**, la hausse du prix du lait aux producteurs semble se ralentir (60 euros/100 litres en lait conventionnel et 63 euros/100 litres pour le lait Bio). Les producteurs craignent une **baisse importante du prix du lait** durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (suite à l'inflation élevée, les livraisons des producteurs wallons qui augmentent et les cours du beurre et des poudres de lait qui baissent significativement). Cela se confirmera (-16% en fév. 2023./ jv. 2023 ; -7% en mars 2023./ février 2023, -11% en mai 2023./ mai 2022) et un prix du lait fixé à **44,7 euros/100 litres** en **mai 2023** (-11% ./ mai 2022). Au mois d'**avril**, le prix du **lait Bio** est également en baisse suite à la diminution de consommation de certains produits Bio (54,1 euros/100 litres, contre 56,7 en mars 2023), mais reste supérieur au mois d'avril 2022 (50,4).

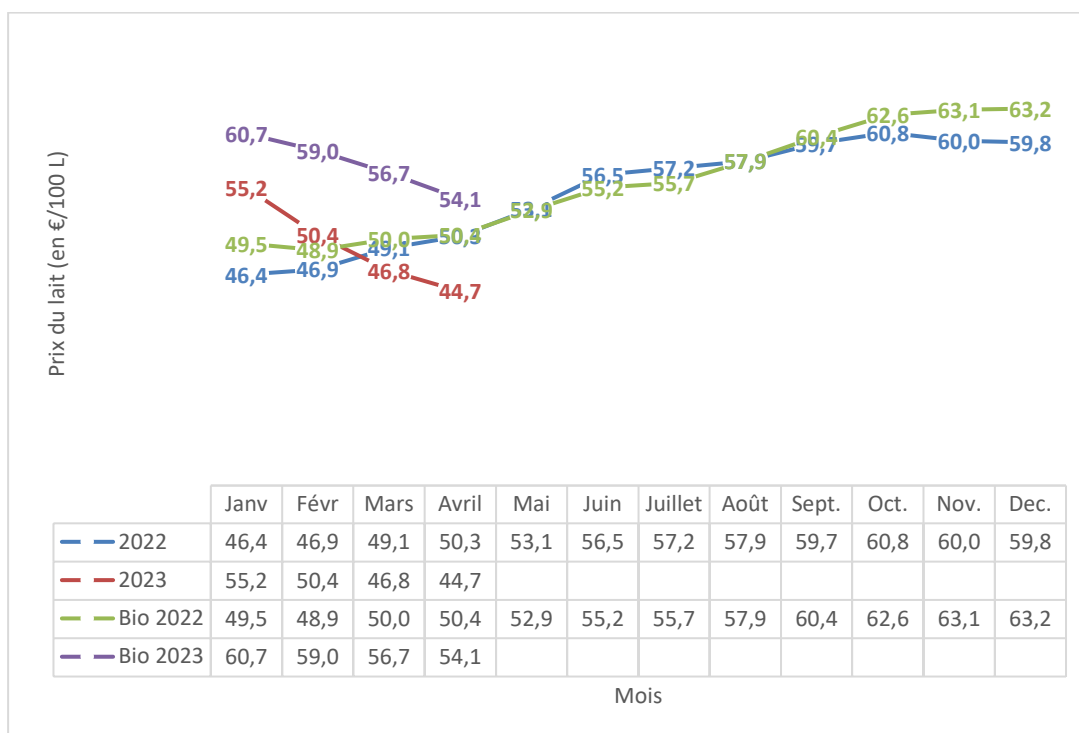


Figure 1 Prix réel du lait conventionnel aux producteurs en €/100 litres et prix réel du lait bio pour les années 2022 et 2023 (prix du lait pour des teneurs réelles en matière grasse et protéine, incl. Primes mensuelles, excl. Primes sur base annuelle, compléme

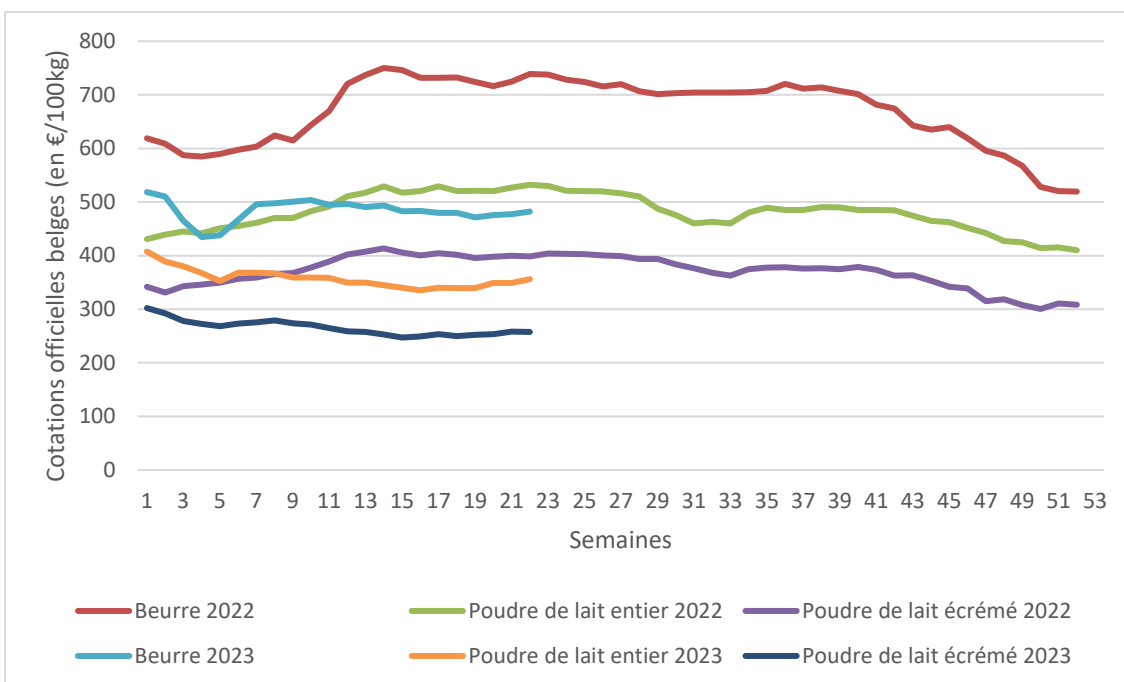


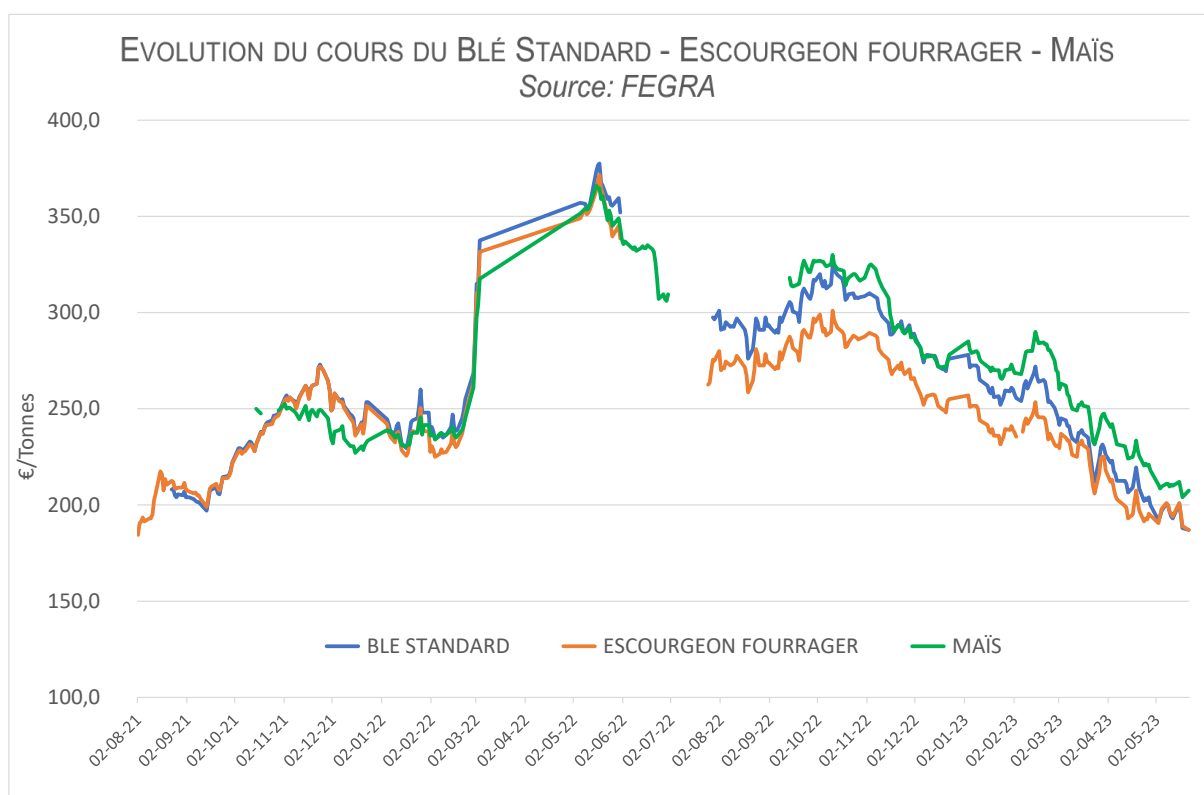
Figure 2 Evolution des prix officiels du marché belge du beurre, de la poudre de lait entier et de la poudre de lait écrémé en 2021, 2022 et 2023 en €/100 kg, départ usine – Source SPW Agriculture

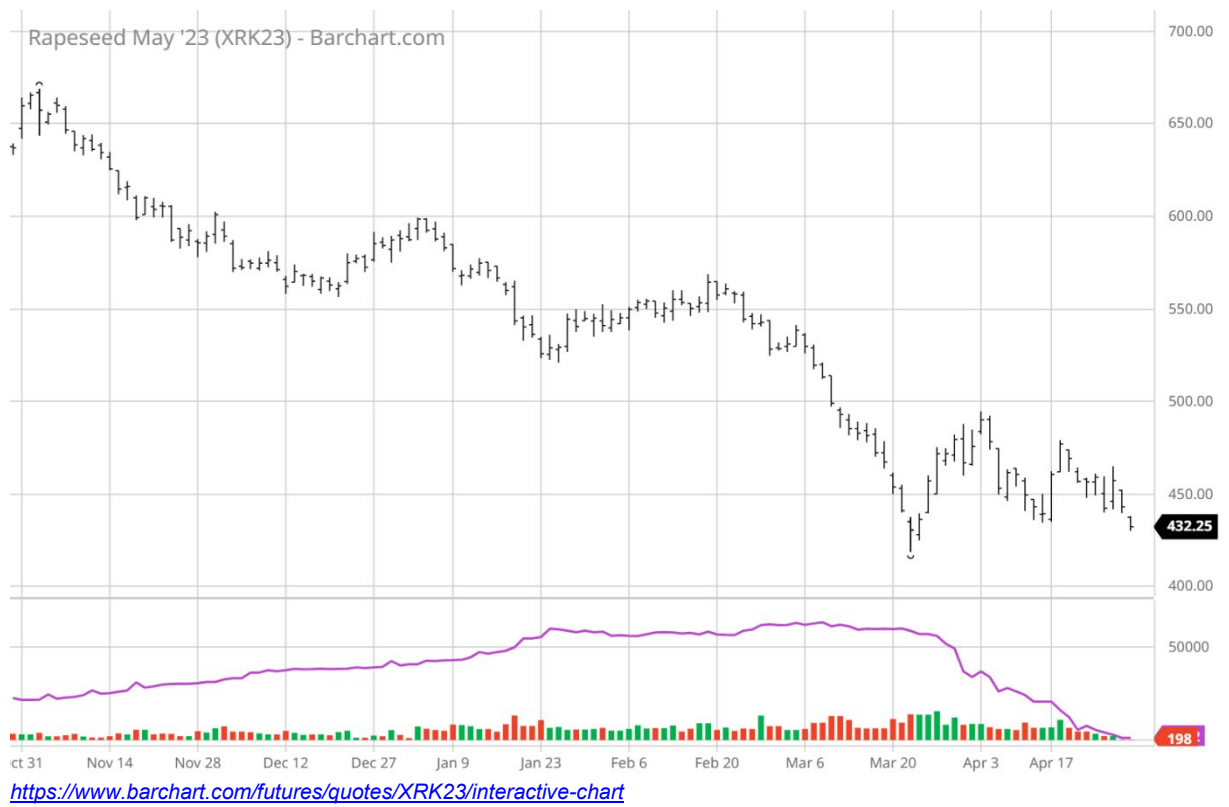
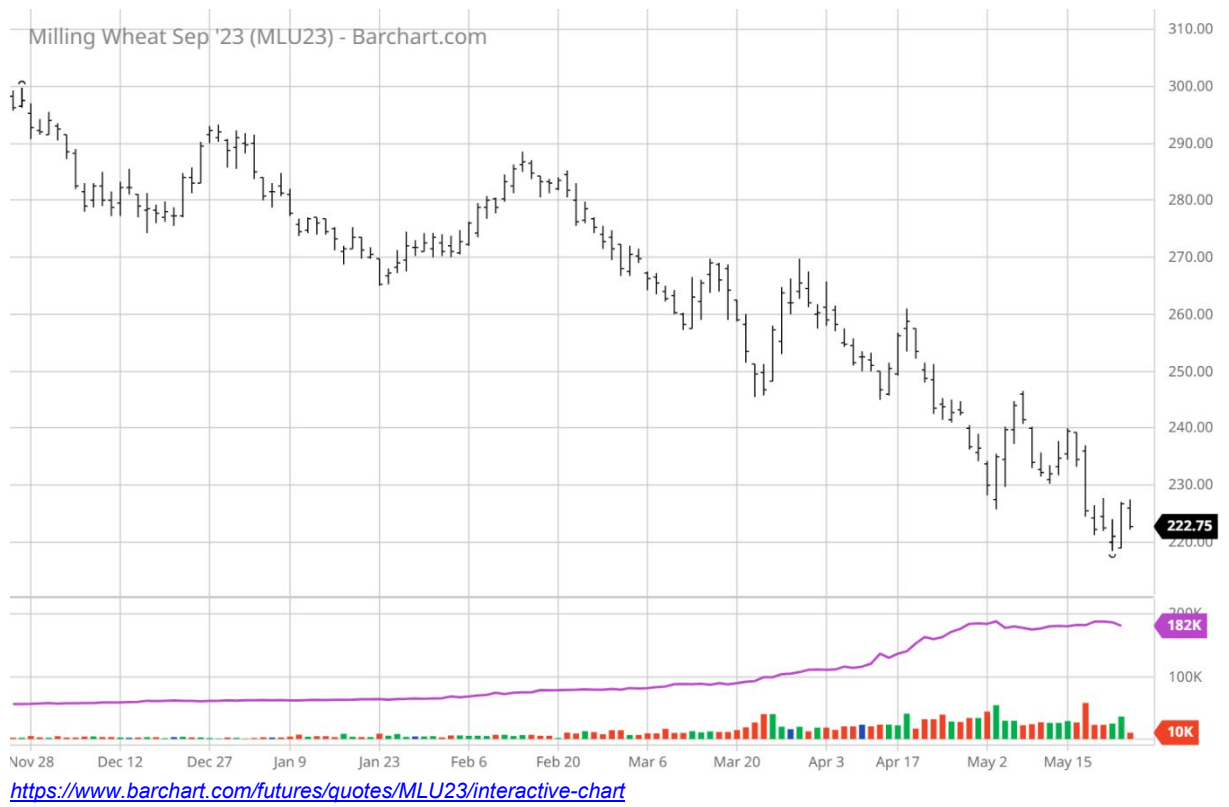




En **septembre 2022**, le prix du **blé** s'est élevé à 292 euros/to sur le marché belge et 287 euros/to pour l'**escourgeon**, soit pratiquement +30% sur une année.

Selon le CRA-W, les rendements du blé ont particulièrement été élevés, avec un très bon poids de 2000 grains et un bon poids à l'hectolitre, sauf dans les situations très sensibles à la sécheresse et les parcelles présentant des défauts de structure. La récolte de **colza** a été exceptionnelle avec des rendements de 4 à 5 to/ha. Sur les mois qui ont suivi, les prix des **marchés céréaliers belges à terme** ont marqué une nette tendance à la baisse ; les prix du marché des **engrais** ont diminué également suite à la diminution du prix du gaz, même si les prix sont restés historiquement élevés. Le marché de l'**épeautre** a quant à lui été complètement bloqué, faute de demande. **Fin janvier 2023**, le marché à terme en **blé** a connu le seuil le plus bas depuis le début de la guerre Russo-Ukrainienne (+- 270 euros/to) ; la même situation a été observée pour les **oléagineux** (500 euros/to sur marché à terme, seuil plus jamais atteint depuis juin 2021). **Les agriculteurs craignent un effet ciseaux pour la prochaine récolte des céréales, avec des coûts de production restant élevés et des prix de vente en forte diminution**. On explique ces diminutions du prix des céréales par le renforcement de l'euro face au dollar et la diminution des tensions sur le couloir d'exportation des céréales et des engrais en Mer Noire. En **mai**, un prix du **colza** sur le marché à terme se situant en dessous de la barre des 450 euros/to a été enregistrée (au-dessus des 800 euros/to en mai 2022), en partie en raison d'une production 2022 record au niveau UE mais principalement par la forte hausse de la production australienne (+60%). En **juin**, les marchés céréaliers ont marqué une légère augmentation (235 euros/to blé tendre) ; même tendance observée pour les oléagineux ; le colza est remonté à hauteur de 445 euros/to ; le marché belge ne communiquera plus sur le prix des céréales avant la moisson.







# HORTICULTURE COMESTIBLE ET POMMES DE TERRE

**La pénurie de main d'œuvre saisonnière est une préoccupation globale du secteur durant la période.** Un accord a été trouvé entre les différentes parties prenantes pour tenter de pallier au déficit de main d'œuvre. A partir du 01/07/23 les salaires des travailleurs saisonniers seront augmentés jusqu'au premier niveau du barème des travailleurs réguliers, les charges patronales seront diminuées pour les producteurs-employeurs et la carte-cueillette passera à 100 jours. Toutefois cet accord ne sera, à ce stade, pas pérennisé au-delà du 31/12/23.

## Pommes et poires

L'été particulièrement chaud et sec de 2022 n'aura pas été sans conséquences pour le secteur des pommes et poires en Belgique et en Europe. En ce qui concerne les volumes, les récoltes de pommes polonaises et italiennes ont atteint des niveaux records, inondant le marché européen. Par conséquent, l'offre abondante de la saison 2022 a tiré les prix vers le bas. En outre, la Pologne ayant des coûts de production près de 30% inférieurs aux coûts belges, le standard des marchés européens a été fixé particulièrement bas. Pour ce qui est de la qualité des pommes belges, les vagues de chaleur ont favorisé des calibres très petits. Par ailleurs, la hausse des coûts énergétiques a impacté la viabilité des entreprises (serres, stockages des fruits et légumes dans les frigos, distribution indépendante, ...) car les coûts de production sont devenus supérieurs aux prix de vente. La combinaison de ces trois éléments (prix bas, mauvais calibres et coûts de stockage trop importants) a eu pour conséquence qu'une importante partie de la production de pommes 2022 a été transférée vers l'industrie de la transformation. Au printemps 2023 les prix des pommes étaient toujours très bas et les stocks pleins suite à l'absence de demande. Environ 10% des surfaces en pommes ont été arrachées après la récolte 2022. Le secteur de la poire a quant à lui rencontré moins de difficultés grâce à des prix plus élevés. Pour 2023, les mauvaises conditions météo du début du printemps (froid, pluie) ont impacté la période de floraison et de pollinisation en perturbant la circulation des insectes pollinisateurs. Les rendements en fruits (pommes, poires, cerises) s'en ressentiront mais il est difficile à ce stade de quantifier l'effet.

## Fraises

La Wallonie compte un peu moins de 200 producteurs de fraises répartis sur 185 ha dont 51 rassemblés dans le groupement « Fraises de Wallonie ». Au printemps 2023 les mauvaises conditions météo ont retardé l'arrivée des fruits même sous tunnel et on note un retard de 10 jours par rapport à 2022. En revanche, les pics de chaleur de fin mai ont accéléré la production qui s'est terminée mi-juin, raccourcissant ainsi fortement la période de production. Un « trou » dans la production entre les fraises de tunnels et celles d'extérieur a aussi été observé. Les fraises wallonnes de pleine terre sont souvent en concurrence avec les fraises flamandes issues de serres chauffées. Les fraises de serre sont très avancées par rapport aux fraises de pleine terre et sont donc déjà en promotion dans les supermarchés (6€/kg) au moment où les premières fraises de pleine terre arrivent (à 10-12€/kg) ce qui perturbe la compréhension des prix pour les consommateurs.

## Légumes

La hausse des coûts de l'énergie a fortement impacté les producteurs de légumes et la production en serre. A cela s'est ajouté l'augmentation des salaires qui représentaient déjà 40-50% du prix d'un légume. Ces hausses de coûts n'ont pas été répercutées sur les prix producteurs par les GMS – encore moins en bio où le prix d'achat au producteur est quasi similaire à celui des légumes conventionnels. De plus, suite à l'inflation généralisée les consommateurs diminuent leurs achats en légumes frais. Par conséquent une diminution des surfaces en légumes notamment en bio pour le marché du frais est à prévoir. Le commerce

en légumes est par ailleurs très volatile, les flux et les prix dépendent des conditions climatiques au niveau européen, ce qui devrait être une tendance à l'avenir. En 2022 la sécheresse a été très problématique pour les producteurs sans un accès facile à l'eau et a impacté les calibres des légumes (trop petits et non valorisés en Criée). De plus la pression sur le prix de location des terres liée à l'augmentation de la demande en céréales vient concurrencer la mise en culture de légumes plein champ et de pommes de terre. Cette situation entraîne un prix proposé par l'industrie pour ces spéculations à la hausse : augmentation de 10 à 30% des prix des contrats. Une partie des producteurs pour le légume frais va sans doute réorienter la production avec une garantie de contractualisation vers l'industrie.

### POMMES DE TERRE (source : FIWAP)

La sécheresse de l'été 2022 a impacté les rendements en pommes de terre en Belgique avec des récoltes aux alentours de 43 tonne/ha toutes variétés confondues (contre une moyenne pluriannuelle de 45 tonnes/ha) ainsi que la qualité des pommes de terre récoltées (petits calibres et baisse des qualités nécessaires à l'industrie). L'incertitude quant à l'évolution des coûts de l'énergie pour le stockage et la transformation ainsi que les enjeux de la conservation post-CIPC rend la situation et la planification de l'avenir compliquée pour les producteurs.

Les rendements assez bas de 2022 et la demande grandissante de l'industrie tirent les prix vers le haut et encouragent un marché ferme. En juin 2023 les stocks sont vides et les marchés sont très tendus. Quelques transactions sont encore en cours pour les contrats principalement mais les transactions en libre sont quasi inexistantes. Les prix sont particulièrement hauts (60€/q) aujourd'hui.

Par ailleurs, la combinaison de la hausse des coûts de production (énergie,

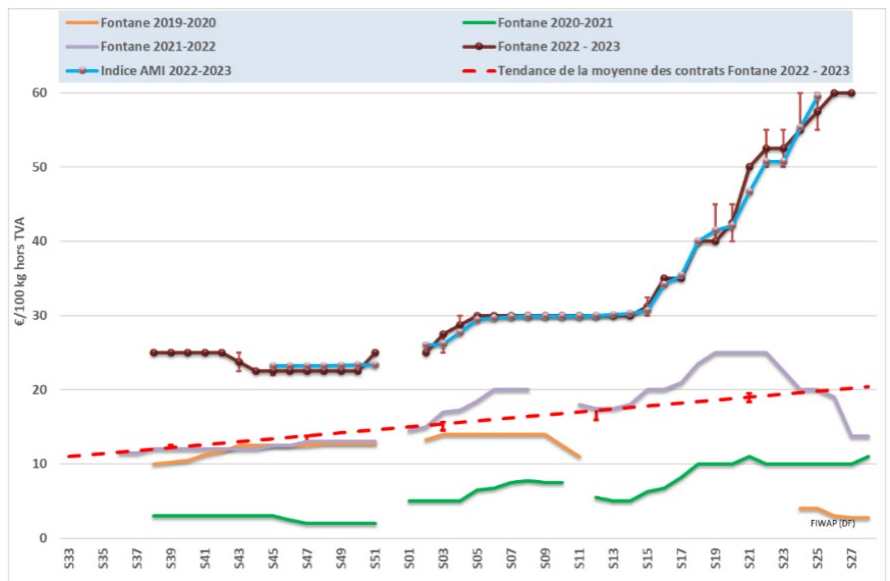


Figure 3. Prix de la pomme de terre industrielle Fontane en Belgique (source: FIWAP/PCA)

inflation généralisée) et des prix attractifs des

céréales ont pu inciter les producteurs à se tourner vers les cultures les plus rémunératrices. Pour contrecarrer cette situation les industriels ont augmenté les prix des contrats de 30 à 40% pour 2023/2024. Ces nouveaux contrats pourraient attirer les producteurs de frais vers cette situation plus avantageuse et plus sécurisante.

Le printemps froid et pluvieux de 2023 a compliqué la plantation des pommes de terre cette saison. Une grande partie des cultures emblavées début mai ont dû être replantées en juin car une importante croûte de battance s'était formée sur les buttes du 8 au 10 mai, générant des problèmes de levées. Ces mauvaises conditions d'implantation combinées au retard accumulé pourraient avoir un impact sur les rendements de 2023.

La nouvelle cartographie de la BCAE5 influence de manière notable les parcelles classifiées comme non éligibles pour les pommes de terre.



En **septembre 2022**, il est noté que les prix de l'énergie est préoccupant pour le secteur. Les horticulteurs sous serres devront remplir les cuves à mazout pour l'hiver avec un prix qui est multiplié par trois par rapport à l'année précédente.

La **sécheresse de l'été 2022** a eu pour conséquence de faire exploser le coût de revient pour les horticulteurs qui sont raccordés à l'eau de distribution. Pour les cultures d'arbres ou les plants de haies non irrigués, une **pénurie de fruitiers ou de plants de haies** est citée pour l'automne. En fin d'année, il est également annoncé que la Hollande, 1<sup>er</sup> producteur de plantes, allait mettre à l'arrêt ¼ des serres avec un risque sur l'approvisionnement européen.

La saison des **sapins de Noël** est assez mitigée avec une baisse des ventes de l'ordre de 5 à 10%. Le secteur flirte avec des seuils de rentabilité. La difficulté de trouver de la main d'œuvre saisonnière est également citée.

La période de **mi-avril à la mi-juin** constitue 50 à 80% du chiffre d'affaire annuel ; on constate un bon démarrage de la saison pour les **plants de légumes** et **plantes annuelles** mais une régression pour les **arbustes** et les **vivaces**.

Le démarrage de la saison au **printemps 2023** s'est effectuée de manière catastrophique du fait de la météo froide et humide et du peu de fréquentation dans les magasins. Un rattrapage a eu cependant pu avoir lieu à la **mi-mai** suite à une météo redevenue favorable. Concernant les prix de vente, les producteurs ont continué à procéder à des adaptations de prix suite aux hausses des coûts de production. Des pertes importantes sont enregistrées en **graminées** chez certains pépiniéristes suite au fort gel de décembre dernier.



## Caprin lait

En 2022 et 2023, le secteur relaie sur la situation économique des exploitations qui est sous tension, avec un manque de 0,15 à 2,20 euros/litre pour couvrir les coûts de production, rémunération de l'éleveur incluse, soit :

- ⇒ -150 euros/chèvre en production ;
- ⇒ 110 000 euros pour une exploitation avec un cheptel moyen de 760 chèvres, représentant la taille moyenne des exploitations laitières de Wallonie.

L'évolution des prix n'a pas évolué depuis le second semestre 2021. En 2023 une hausse légère et non généralisée a été signalée, seulement de 0,01 euros/litre de lait vendu, ne permettant pas de couvrir les coûts.

Le prix moyen en Wallonie (estimation du CdP) s'élève à +/- 0,71 euros/litre. A cela s'ajoute la flambée du coût des aliments et le manque de stocks fourragers (sécheresse) qui impactent de plus négativement la quantité de lait produite. Une des raisons invoquées pour la non-revalorisation du prix est la hausse de la collecte de lait de chèvre en France (+2% en 2022). **La filière caprine est la filière ruminant la plus impactée par la hausse des coûts de production** (l'alimentation représente 50% du coût de production).

**Début 2023**, on relaie l'arrêt de la production par certains chevriers. En **juin**, on note une détente sur les charges s'amorçant depuis 2 ou 3 mois, mais une crainte sur la possible sécheresse estivale inquiète. De plus, la demande de lait n'est pas au rendez-vous avec un pic de production touchant à sa fin. Durant le pic de lactation, certains éleveurs ont rencontré des difficultés pour la valorisation d'une partie de leur production.

## Ovin viande :

L'offre est **inférieure** à la demande (même si légère diminution de la consommation depuis septembre à l'instar d'autres viandes à plus haute valeur), ce qui est une tendance permanente dans le secteur. Au niveau du prix de la viande, une augmentation de 15% est notée pour le producteur par rapport à 2021. En parallèle, le prix de la viande importée continue à monter (sept. 2023 : +35% en France ./ 2021), suite à une relative pénurie à l'échelle mondiale et une demande croissante en Chine, Amérique du Nord et Asie du Sud-Est.

**Fin d'année 2022**, la qualité des carcasses a été impactée par la flambée du prix des aliments et le manque de fourrage. L'implantation des cultures dérobées pour le pâturage des cultures a été rendue également difficile en arrière-saison (ces cultures constituent un apport fourrager croissant pour des éleveurs). Les pluies de septembre ont néanmoins diminué la pression sur les stocks fourragers d'hiver.

**Début 2023**, les informations remontent selon lesquelles les stocks de viande ovine se seraient accumulés, suite au repli des importations de la Chine au 1<sup>er</sup> semestre 2022 par la politique zéro covid. Cela a engendré un regain des flux vers l'UE27 (+22%) et le RU (+6%), n'ayant cependant pas d'impact sur les prix de l'importé en général. En **juin 2023**, la cotation de l'agneau importé se situe entre 7,6 et 9,6 euros/kg carcasse entière. Le prix de l'agneau irlandais, en baisse, annonce une concurrence accrue de cette viande sur nos marchés.

Pour la **fête de Pâques 2023**, la demande d'agneaux a été bien présente et les volumes de viande produites en Wallonie, quoique plus importantes que les années précédentes, sont restés insuffisants pour couvrir la demande. La succession des fêtes religieuses (Pâques, Ramadan, Aïd Al-Adha, ...) a par ailleurs créé une demande importante en agneaux locaux avant le pic de production de l'automne, créant ainsi un différentiel revalorisant le prix des agneaux vendus. En **juin 2023**, les prix pour toutes les filières en gms et boucheries indépendantes sont stables et en hausse pour les filières passant par des marchands et la vente aux particuliers. Prix producteur (estimations Cdh) : de 8 à 9 euros/kg **carcasse conventionnelle** et de 9 à 9,7 euros/kg **carcasse en Bio**.





**Fin d'été 2022**, le prix du marché standard a connu une hausse, mais n'a pas permis tout de suite de couvrir les coûts de production (prix du porc à 1,60 euros en vif en sem. 35, mais un coût de production établi à 1,80 euros/kg de poids vif). Le prix des porcelets est également en hausse (38,50 euros/porcelet en sem. 34).

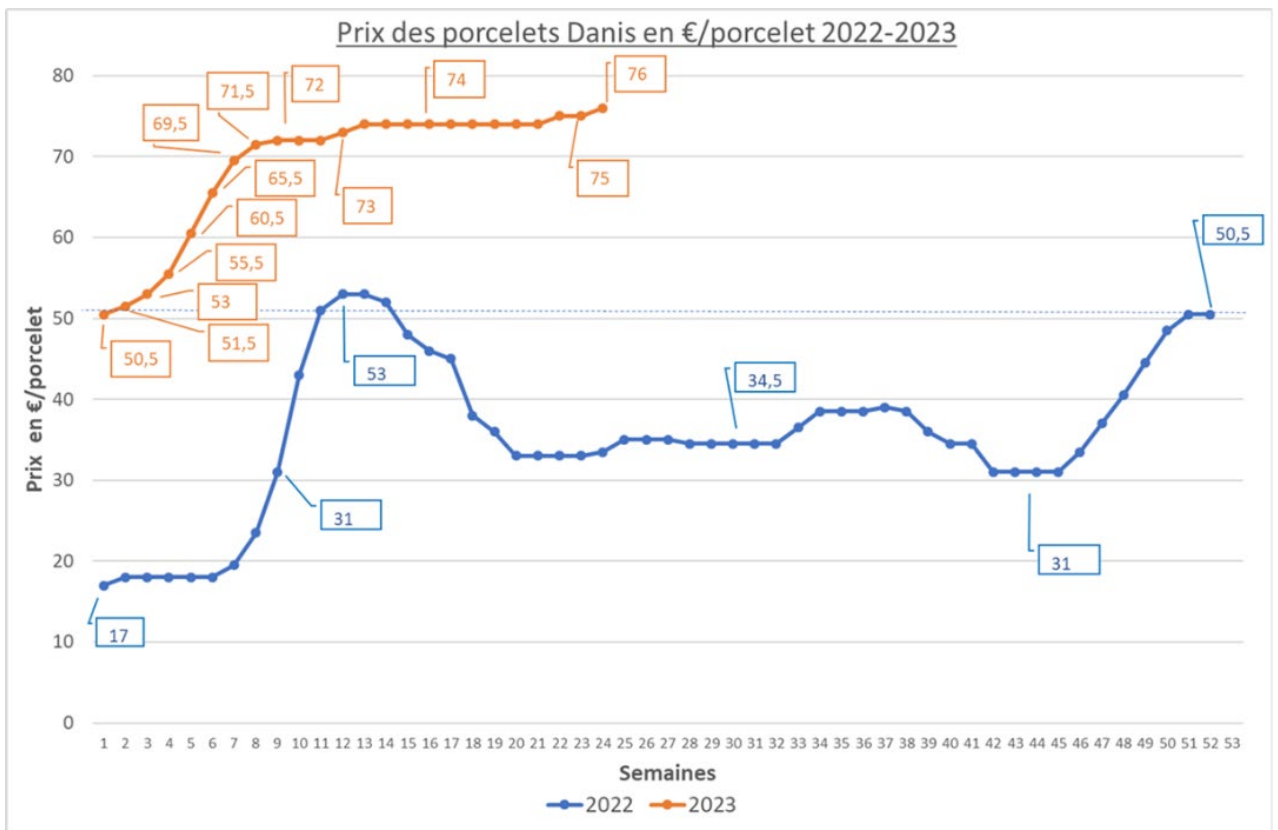
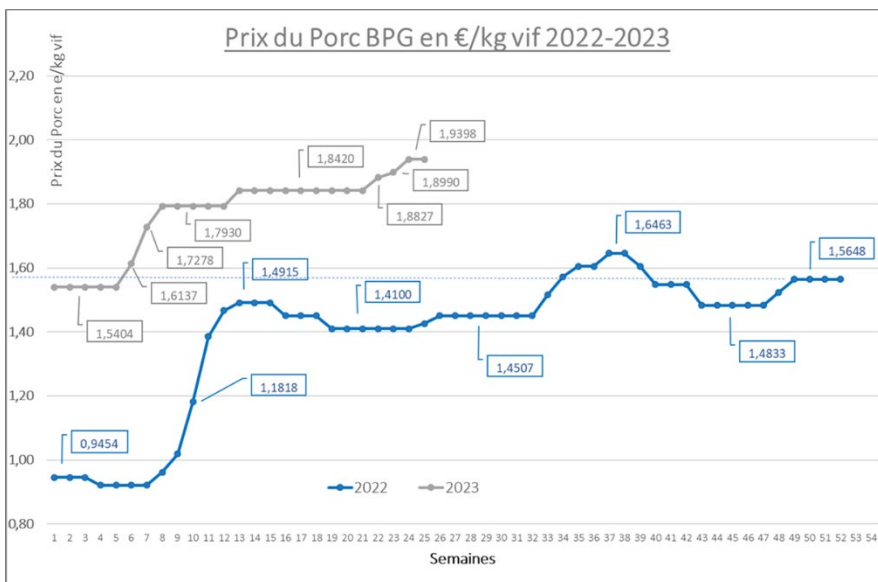
C'est en **février 2023** qu'on est arrivé à tendre pour la première fois depuis quelques mois vers un équilibre entre coûts de production et prix d'achat. Le prix du porcelet a continué son ascension fulgurante suite à la baisse du cheptel de truies dans l'UE (65,5 euros/porcelet en semaine 6). Par contre, le risque de déstabiliser le marché belge inquiète, car certains naisseurs/engraisisseurs préfèrent vendre des porcelets plutôt que de prendre le risque de les engraisser (l'Espagne est très demandeuse). Un **manque de porcs** est à craindre en Wallonie (et en Belgique) dans le dernier semestre de l'année 2023 (standard et productions à valeur ajoutée), en raison de la diminution structurelle de la production et la mise en route du plan du plan Azote en Flandre.

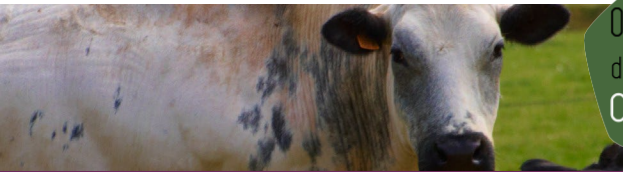
Au niveau du cheptel UE, la baisse se poursuit également, mais la demande est peu dynamique en lien avec l'inflation. On prévoit une baisse de 4% du cheptel de truies en 2023 avec des prix du marché qui devraient rester hauts. En **2023**, une forte concurrence est remarquée entre pays européens par manque de porcelets en Espagne, renforcée par des prix UE plus élevés qu'aux USA, Canada et Brésil. **Fin d'année 2022**, malgré cette diminution de l'offre, les abattoirs ne sont pas parvenus à couvrir les coûts de production qui ont flambé. L'inquiétude a pesé également sur les filières de production de qualité différenciée par un prix du porc standard qui était bas, fragilisant les productions à valeur ajoutée (chute de vente trois fois plus importante qu'en standard citée en octobre 2022). Par la suite, le prix du porc standard qui a continué son ascension les mois suivants, a déstabilisé le marché en Wallonie, car il est difficile d'augmenter le prix dans les filières à valeur ajoutée.

**Début d'année 2023**, un message fort est lancé concernant la **crise du porc Bio**, avec une diminution de la consommation inquiétante en regard de l'inflation, surtout en gms (provoquant un déclassement des porcs Bio). En **février**, la fin de la dérogation OGM en qualité différenciée a accentué la détérioration du revenu des producteurs dans un contexte sectoriel difficile.

Au niveau de la **peste porcine africaine**, la situation épidémiologique s'est dégradée dans plusieurs pays de l'UE.

Au 18 **avril**, un **arrêté royal déléguant l'acte de castration et d'anesthésie locale à l'éleveur** a été adopté. La **durabilité** reste un enjeu fort au niveau belge et UE (castration, politique azote, directive sur les émissions industrielles).



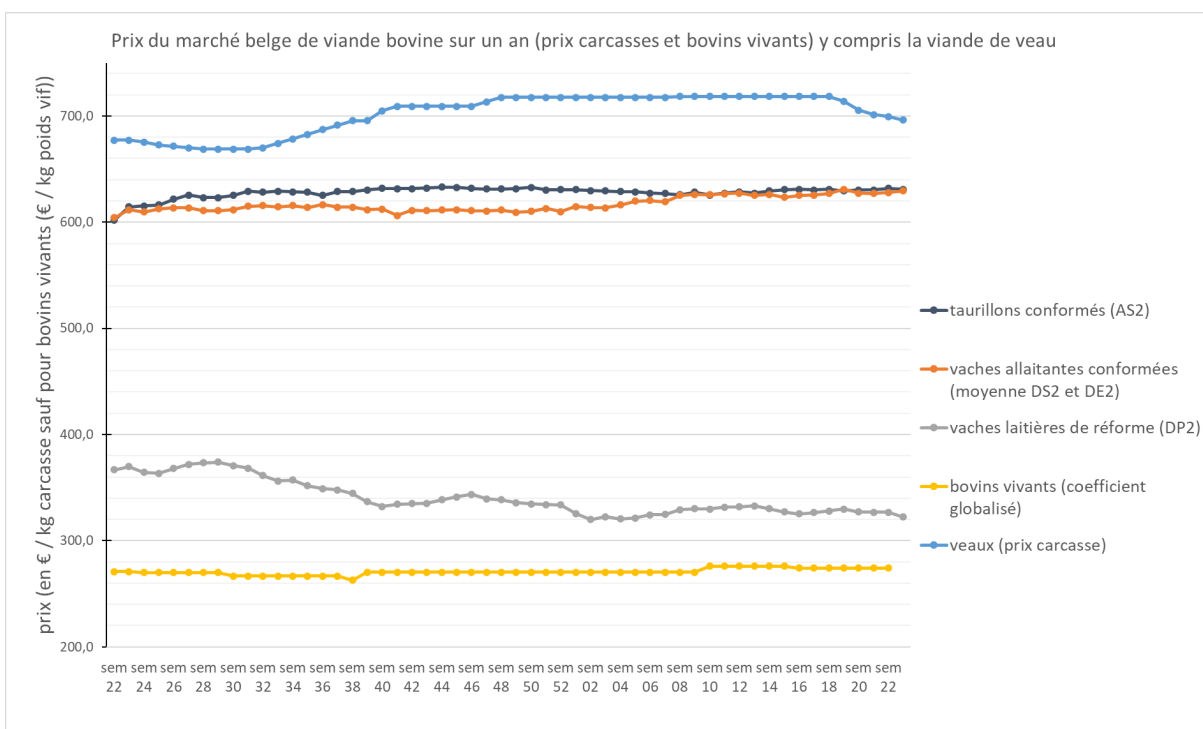


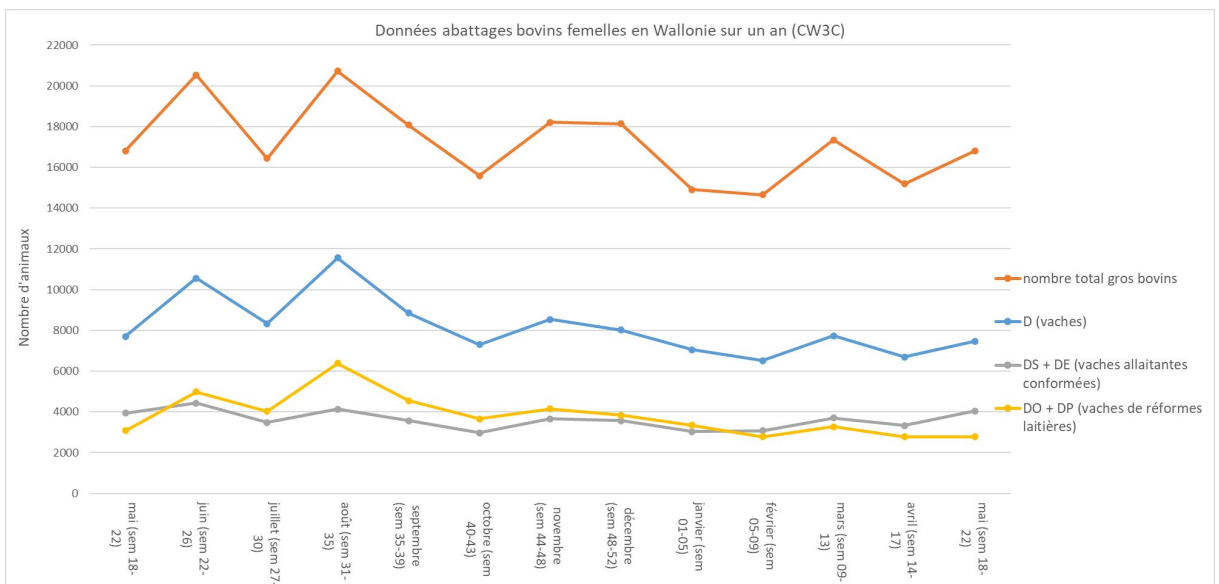
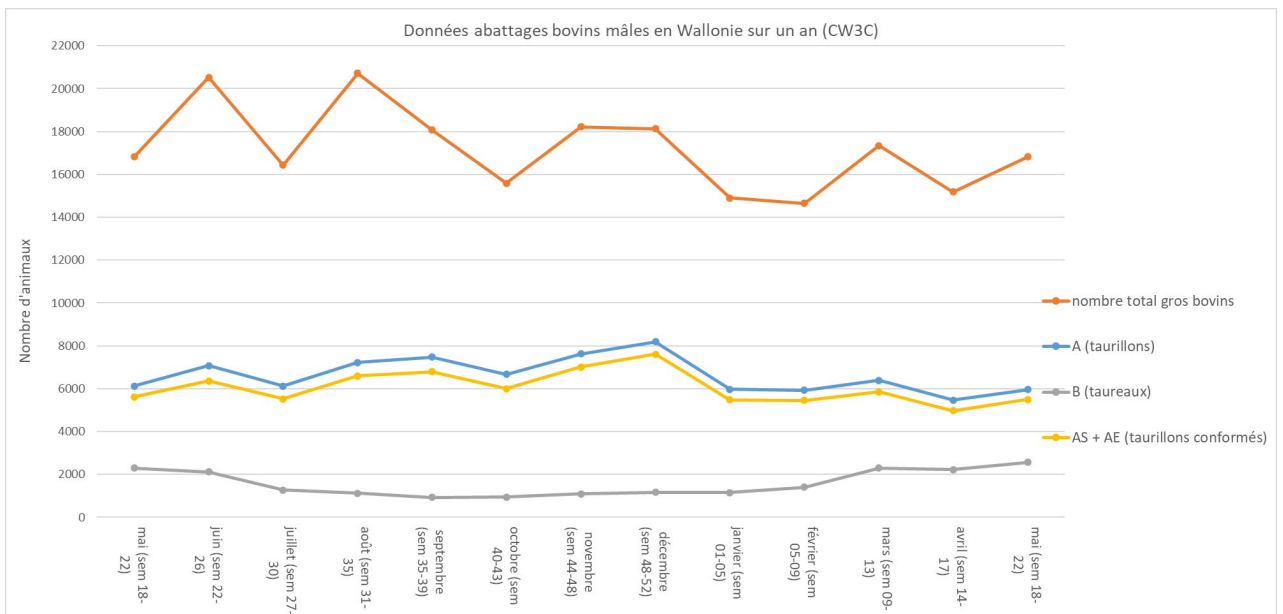
Le **prix des animaux et de la viande** a grimpé depuis l'été 2021 dans l'UE, suite à une diminution du cheptel tirant le prix vers le haut et à l'augmentation des coûts de production. Toutefois, la rentabilité pour les éleveurs s'est dégradée, ainsi que pour les transformateurs, vu l'augmentation des coûts (consommables, main d'œuvre, énergie, prix d'achat des animaux, prix des aliments, des fourrages, ...). Certains éleveurs prennent la décision de ne plus remplir complètement les étables d'engraissement ou s'orientent vers un bétail moins cher à l'achat en maigre. Dans ce sens, les éleveurs demandent **depuis septembre 2022** des mesures de **soutien public** et un **calcul des marges**. Les transformateurs et grossistes témoignent de coûts de production trop élevés liés aux prix des animaux/carcasses et ont tiré un **cri d'alarme** sur les risques de faillite dans de nombreux points de vente si des aides pour payer l'énergie n'arrivaient pas.

**Fin d'année 2022**, la demande en viande a globalement diminué avec également un report de consommation des beaux morceaux vers le haché et les carbonades, accentuant la mise sous tension du marché de la viande déjà fort impacté par la hausse des coûts de production. En **juin 2023**, il est rapporté que la disponibilité en animaux et la demande sont en équilibre. Les beaux morceaux partent plus facilement qu'au printemps grâce à la météo clémente, mais il est connu qu'en période de forte chaleur, la consommation diminue. Le signal est également positif sur les prix des aliments pour bovins viandeux qui ont commencé à baisser depuis avril, même s'ils restent élevés.

Au **premier trimestre**, la **demande en viande était en baisse** (-5 à 10% jv.2023./ jv.2022), mettant en difficulté les entreprises agroalimentaires. Au niveau national, le nombre de bovins abattus en 2022 a atteint son **niveau le plus bas** depuis au moins 40 ans (755 000) ; les statistiques remontant à 1981. La baisse a commencé en 2017 (Statbel). Le nombre de vaches allaitantes belges était quant à lui de 370 000 en décembre 2022 (-2,6% sur 1 an et -7,8% sur 3 ans).

Les inquiétudes du secteur sur la question de la **reprise des exploitations et des métiers associés** (bouchers, ...) restent centrales. Les acteurs sont très préoccupés par l'image de la filière.







La **sécheresse** prolongée de **l'été dernier** couplée aux **températures élevées** des mois de juillet et août 2022 ont engendré des pertes importantes de cheptel, limité la productivité et nécessité la mise en place d'aménagements de remédiation augmentant considérablement le coût de production. On note également un arrêt du marché de l'empoissonnement durant l'été du fait de l'interdiction de la pêche de loisir. Etant donné la disponibilité limitée des productions, les ventes en B2B et B2C ont diminué. La production française de **truites** destinées au grossissement – principale source d'approvisionnement des salmonicultures wallonnes – n'a pas pu répondre non plus à l'ensemble des piscicultures, d'où **l'importance de relocaliser l'ensemble du cycle de production**.

L'augmentation du prix des aliments piscicoles, de l'ordre de 18 à 43%, a nécessité de la part de pisciculteurs des **majorations de leurs prix de vente des poissons**, de l'ordre de 6 à 10%. On remarque également que certaines salmonicultures n'ont pas été en mesure de répondre à la soumission 2023 d'empoissonnement au fonds piscicole.

En **début d'année 2023**, le secteur relaie que la reproduction artificielle des truites n'a pu être assurée sur l'ensemble des piscicultures par manque de disponibilité en eau. Les ventes de décembre ont par ailleurs chuté et continué leur baisse début d'année, mais de manière globalement moins importante que pour la même période 2022.

En **mars**, les ventes auprès des grossistes, magasins franchisés et boutiques ont augmenté, mais pas les ventes en gms et circuits courts. Les problèmes liés à l'expansion des populations de cormorans sont rappelés, avec une prédation accrue et un changement de comportement plus agressif. Plusieurs pisciculteurs envisagent ou ont débuté l'arrêt de leurs activités. Quant à la production de truites par la filière Bio en 2023, elle pourra être assurée par les truitelles conventionnelles. Un nouveau site de naissance et de prégrossissement doit être identifié. Un premier empoissonnement de reconstitution des cours d'eau en vairons a permis de valoriser cette production. Le retard pris dans la campagne d'empoissonnement du fonds piscicole rend incertain l'écoulement des productions soumissionnées et met à l'arrêt la production des pisciculteurs soumissionnaires. On retient que cela risquera d'engendrer des pénalités sur les montants d'achat des lots soumissionnés et un décalage du deuxième appel à soumission (perte des lots au sein des pisciculteurs).

En **juin**, le secteur relaie que les pertes liées à la sécheresse de l'été 2022 mettent en évidence le besoin d'un soutien rapide pour éviter l'arrêt d'exploitations qui sont en grandes difficultés financières. Au niveau des ventes : en mai-juin, une baisse est enregistrée chez les grossistes, les plateformes logistiques et les boutiques du terroir et une augmentation dans l'Horeca suite à la reprise de la saison de la truite en restauration.

## SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION EN CIRCUITS COURTS

En fin d'année 2022, les activités de transformation et commercialisation des produits laitiers rentables sur la ferme sont difficiles à atteindre, en raison de l'augmentation du prix de tous les intrants (matières premières, énergie, main d'œuvre). L'inquiétude est grande également pour les petits producteurs-transformateurs et artisans de l'alimentaire face aux prochaines factures de régularisation des fournisseurs d'énergie, principalement à l'horizon 2023.

Début de l'année 2023, on apprend que les coopératives de distribution de produits locaux en circuits courts sont en difficultés financières avec des impacts sur les petits producteurs/transformateurs les fournissant. La crise énergétique et la crise du pouvoir d'achat a continué à impacter les points de vente à la ferme, les magasins de produits locaux/Bio/vrac et les transformateurs durant les premiers mois de l'année.

Une légère amélioration est citée en mars et avril 2023 pour les ventes à la ferme, mais est variable. De plus en plus d'initiatives de vente de produits locaux en circuits courts sont citées sur le point d'arrêter. Certaines coopératives de distribution de produits locaux (Réseaux Paysans, Point ferme, ...) ont fermé. Des répercussions atteignent les petits producteurs qui utilisaient ces réseaux. Cela est d'autant plus difficile dans les régions géographiques où la densité de population est plus faible (pex. province du Luxembourg), fragilisant de cette manière toute la chaîne du circuit court dans ces régions.

En mai, l'information remonte sur une reprise (trop timide cependant) de la vente directe de crèmes glacées à la ferme. Par contre, l'arrêt de l'abattage des ovins à Ciney inquiète les plus petits éleveurs faisant de la vente directe de colis d'agneaux. Leurs coûts vont augmenter, car ils doivent se diriger vers des abattoirs plus lointains. Le temps de travail de l'éleveur est allongé et la logistique générale, rendue plus compliquée.

Les règles sanitaires pour la commercialisation sont nettement plus exigeantes pour les **produits d'origine animale** quand on passe par des initiatives de regroupement de producteurs et/ou de coopératives de distribution de produits locaux, que quand les producteurs pratiquent de la vente directe par eux-mêmes, quelle que soit le volume de produits commercialisés. Or, ce sont des opportunités importantes pour eux de mettre sur le marché leur production sans avoir à assurer eux-mêmes la logistique liée à la vente. Et pour ces petits magasins de produits locaux ou les coopératives de distribution, il est vital de permettre d'offrir au consommateur des produits transformés d'origine animale. Peu de producteurs sont aujourd'hui en règle par rapport aux exigences européennes ; en 2022, des discussions ont eu lieu avec les autorités compétentes (dont l'AFSCA) pour permettre au secteur des circuits courts de se mettre en conformité et de pouvoir distribuer, en toute sécurité, leurs produits. Le secteur de la distribution en circuit court et les producteurs sont très attentifs aux résultats qui seront donnés à ces travaux.